

Avenant 3

Comme l'y autorise l'Article 21 du Règlement sportif du Trophée Michelin Alps 2022, par le présent avenant BZ Consult Sàrl, organisateur-promoteur du Trophée Michelin Alps 2022 modifie le délai d'engagement mentionné dans l'Article 6.3 – Formule d'engagement « Just One » – selon indications en rouge dans l'article ci-dessous :

6.3 – Formule d'engagement « Just one »

L'inscription au « Trophée Michelin Alps » 2022 par l'option « Just One » donne droit à :

- la participation à une manche du calendrier de la saison 2022 du « Trophée Michelin Alps »
- deux casquettes officielles « Trophée Michelin Alps »

Pour valider son engagement, le pilote s'acquitte d'un forfait d'engagement au « Trophée Michelin Alps » de 80.- Fr. + TVA Suisse ou 76.- Euros + TVA Suisse, et fait l'acquisition de quatre pneumatiques Michelin auprès de BZ Consult Sàrl ou de S.A.S. BZ Consult France. Le fait de payer le forfait d'engagement signifie que le pilote accepte dans son intégralité, et sans réserve, la teneur du présent Règlement du « Trophée Michelin Alps » 2022.

Le délai d'inscription est fixé, **au plus tard, 15 jours avant** la date de départ du rallye figurant dans le calendrier auquel le pilote souhaite participer. L'engagement est valide au moment où le forfait d'engagement est payé à BZ Consult Sàrl et la facture d'achat des quatre pneumatiques obligatoires régularisée. Si le paiement de l'engagement et/ou des pneumatiques n'est pas effectué avant le départ de la première épreuve à laquelle il souhaite participer, le pilote n'est pas considéré comme inscrit, ne marque aucun point et ne perçoit aucune dotation.

Un pilote engagé avec la formule « Just one » peut participer à des manches supplémentaires du calendrier du « Trophée Michelin Alps » en s'acquittant d'un forfait par épreuve supplémentaire de 85.- CHF + TVA Suisse ou 76.- Euros + TVA Suisse. Il peut également contracter la Formule d'engagement « Pack 4 » pour poursuivre sa participation au « Trophée Michelin Alps » 2022. **Quelle que soit la formule qu'il choisit, il adresse une demande par mail à l'organisateur-promoteur du « Trophée Michelin Alps », BZ Consult Sàrl, au minimum 15 jours avant** le rallye complémentaire auquel il souhaite participer. L'engagement est valide dès que le forfait est payé par le pilote.

Ainsi fait à Sion le 16 juillet 2022

L'organisateur-promoteur
BZ Consult Sàrl


BZ Consult Sàrl
Brice Zufferey
Administrateur
1951 Sion